

*Direction des transports terrestres***Décision du 20 février 2004 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres**NOR : *EQU0410062S*

Le directeur des transports terrestres,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 14 novembre 2003 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 20 janvier 2004 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, suite à la consultation du 8 janvier 2004,
Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres titulaires et membres suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M. Raulin (Patrice) ;
M. Maler (Philippe) ;
M. Cailleton (Romain) ;
M. Rat (Gilles) ;
M. Menoret (Bernard) ;
Mme Buch (Pascale) ;
Mme AUFAN (Magali) ;
M. Mignerey (Pascal) ;
Mme Giraud (Liliane) ;
Mme Oustlant (Mireille).

Membres suppléants

M. Ferrand (Nicolas) ;
Mme Barrault (Arlette) ;
M. Vernier (Jacques) ;
M. Labia (Patrick) ;
M. Papinutti (Marc) ;
Mme Lhomme (Nicole) ;
Mme Bigot (Caroline) ;
Mme Bardy (Catherine) ;
M. Perret (Jacques) ;
M. James (Bertrand).

Article 2

Sur proposition des organisations syndicales, sont désignés comme membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres en qualité de représentants du personnel.

Membres titulaires CFDT

Mme Cumunel (Catherine) ;
Mme Reland (Chantal) ;
Mme Schopphoven (Corinne) ;
M. Viardot (Michel).

Membres titulaires CGT

Mme Baaba (Yasmina) ;
Mme Bourgois (Brigitte) ;
M. Demay (Arnaud) ;
Mme Watellier (Collette).

Membres titulaires FO

M. Bretonnière (Francis) ;
Mme Meresse (Colette).

Membres suppléants CFDT

Mme Boulain (Martine) ;
M. Leuxe (André) ;
Mme Tilliet (Marie-Claire) ;
M. Niquet (Gérard).

Membres suppléants CGT

Mme Baaba (Nadia) ;
Mme Brisacier (Danièle) ;
M. Dussart (Olivier) ;
M. Tourbez (Christian).

Membres suppléants FO

Mme Mesnage (Eliane) ;
Mme Digon (Danièle).

Article 3

Les membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres sont désignés pour une période de trois ans à compter du 20 janvier 2004.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur des transports
terrestres,
P. Raulin*